

COMMUNE DE STE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/03/2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le dix huit mars deux mil neuf, en séance ordinaire, au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 12 Mesdames Marie-Thérèse COMBET - Ingrid BORGHART – Agnès LATTARD-PRUVOT - Madeleine LAPERROUSE – Valérie MONTANIER - Messieurs Philippe GIRARD - Claude BERARD - Gérard BORDON - Albert GENIN – Denis QUEZEL-GUERRAZ – Didier MARTIN-FARDON – François COMBET

Absents : 3 Monsieur Sébastien ANDRE

Madame Marie-Ange SORRENTINO donne procuration à Madame Madeleine LAPERROUSE.

Monsieur Michel VINIT donne procuration à Madame Ingrid BORGHART.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

Mesdames Marie-Thérèse COMBET et Madeleine LAPERROUSE sont nommées secrétaires de séance.

Ordre du jour :

1) ET 2) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION COMMUNE – REGIE – LOTISSEMENT DE MARSILLET

- **compte administratif de la commune :**

dépenses de fonctionnement = 816 471,89 €

recettes de fonctionnement = 1 099 293,73 €

soit un excédent de 282 821,84 €

dépenses d'investissement = 396 859,15 €

recettes d'investissement = 74 938,06 €

soit un déficit de 321 921,09 €

donc un déficit global pour l'exercice 2008 de 39 099,25 € (en 2007 le déficit était de 177 323,12 €)

- **compte administratif du lotissement de Marsillet :**

Le compte du lotissement est clos, le solde positif de 37 275,57 € a abondé le budget communal.

- **compte administratif de la régie municipale d'électricité :**

dépenses d'exploitation = 285 576,73 €

recettes d'exploitation = 437 651,13 €

soit un excédent de 152 074,40 €

dépenses d'investissement = 5 263,23 €

recettes d'investissement = 105 962,86 €

soit un excédent de 100 699,63 €

donc un excédent global de 252 774,03 €

On passe au vote et Monsieur Philippe GIRARD quitte la séance et est remplacé par Monsieur Claude BERARD pour la Présidence.

Vote du compte administratif :

- de la commune 8 voix pour, 5 abstentions (Montanier V., Borghart I. et procuration, Combet F., Quezel-Guerraz D.)
- du lotissement de Marsillet 13 voix pour
- de la régie municipale d'électricité 13 voix pour

Monsieur Philippe GIRARD réintègre la séance.

.../...

Vote du compte de gestion du Percepteur :

- de la commune 11 voix pour, 3 abstentions (Combet F., Quezel-Guerraz D., Montanier V.)
- du lotissement de Marsillet 14 voix pour
- de la régie municipale d'électricité 14 voix pour

• **compte administratif du CCAS :**

dépenses de fonctionnement = 8 232,85 €

recettes de fonctionnement = 8 500 €

soit un excédent de 267,15 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte ainsi que le compte de gestion du Percepteur.

• **compte administratif de l'Association Foncière Pastorale :**

Pas d'opération comptable en 2008, aucun travail n'a été effectué. On retrouve un excédent reporté de 6 479,16 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte ainsi que le compte de gestion du Percepteur.

3) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009 DE LA REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE, DU CCAS ET DE L'AFP

a) **BP de la Régie :**

dépenses d'exploitation = 384 550 €

recettes d'exploitation = 475 438 €

soit un solde positif 90 888 €

dépenses d'investissement = 112 750 €

recettes d'investissement = 112 750 €

Ce budget a été approuvé par 6 voix pour et 1 voix contre (Vinit M.) lors de la commission du 5 mars 2009.

Vote du Budget Primitif 14 voix pour (dont celle de M. Vinit par procuration)

b) **BP du CCAS :**

Il est équilibré à 10 000 € et a été voté à l'unanimité par les membres de la commission. Il est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

c) **BP de l'AFP :**

dépenses fonctionnement 6 479 €

recettes fonctionnement 6 479 € (excédent reporté)

Un cahier des charges sera proposé aux agriculteurs. Nous privilégierons les exploitants de Sainte Marie de Cuines. A partir de 2010 un plan quinquennal de travaux sera mis en place.

Le budget primitif a été voté lors de l'assemblée générale de l'AFP, et est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4) DELIBERATION LOI DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT + CONVENTION

Actuellement la TVA sur l'investissement nous est versée 2 ans après les travaux. La nouvelle loi permet d'avancer ce délai à 1 an à condition que nos futurs investissements 2009 dépassent d'au moins 1€ la moyenne de nos investissements des 4 dernières années (233 708 €).

La commune s'engage donc à dépenser pour 2009 au moins la somme de 233 709 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention. Vote 14 voix pour.

5) DELIBERATION DES COMMUNES FORESTIERES

La fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) fait part de son inquiétude sur le devenir de l'ONF. Nous prenons une délibération pour le maintien des personnels, l'étalement des

charges supplémentaires imposées à l'ONF, l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois, la mise en place du fonds de mobilisation et le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités.

Vote 14 voix pour

.../...

6) DELIBERATION CONVENTION MAURIENNE EXPANSION

Cette structure favorise le développement économique de la Maurienne en conseillant les créateurs d'entreprises et les collectivités. Notre contribution s'élève à 1 415 € par an. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour 2009.

Vote 14 voix pour

7) QUESTIONS DIVERSES

- a) Le Maire nous informe de la naissance de Floriane au foyer de notre employé communal Eric.
- b) Le 10 mai 2009 se tiendra à la Chambre le comice agricole de Maurienne. A cette occasion, on nous propose d'offrir une cloche pour un montant de 160 €. Le Conseil Municipal donne son accord.
- c) Un courrier a été envoyé à l'OPAC pour signaler un manque de discipline dans le stationnement « boucle des peupliers ».
- d) Madame Ingrid Borghart donne lecture d'une déclaration de M. Vinit qui regrette un manque d'info de la part de la majorité : lors du remplacement des panneaux aux entrées de la commune, plusieurs formats auraient été possibles : Ste Marie de Cuines écrit sur une ou plusieurs lignes.
- e) Intervention de Claude Bérard :
 - Il précise que ces panneaux sont placés sur une route départementale, qu'ils sont donc payés et imposés par le Département.
 - Il a été interpellé à plusieurs reprises par des habitants signalant que des enfants utilisaient le cimetière comme aire de jeux. Il rappelle que c'est un lieu de recueillement et de respect et un rappel à l'ordre est affiché.
 - Il précise que les responsables d'association qui détiennent en permanence les clés des salles communales, devront, au même titre que les autres utilisateurs, constater et signaler au secrétariat de mairie d'éventuelles dégradations lors de leur entrée dans les locaux. Une information leur sera remise pour expliquer ce nouveau fonctionnement.
- f) Intervention de Gérard Bordon :
 - Il faudra remplacer le poste électrique qui se trouve « mas de la scie ». Pour l'emplacement du nouveau poste, une opportunité se présente : acquérir une parcelle sur un terrain appartenant aux héritiers Villiot. Cette parcelle nous permettrait aussi de mieux installer les containers à poubelles. 13 membres du conseil municipal sont d'accord pour prendre une délibération pour l'acquisition du terrain à cette assemblée et une abstention (F. Combet).

Délibération pour engager un piquetage et une négociation pour l'achat de ce terrain. Vote 13 voix pour et 1 abstention (F. Combet)

- La commission de la régie électrique a délibéré favorablement pour l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un portable à hauteur de 2 100 €. 3 devis ont été demandés : 1 à 1 670 €, 1 à 1 571,80 € et 1 à 1 763 €. Ce dernier, envoyé par MS informatique a été retenu car le PC est plus puissant et la maintenance actuelle de notre parc informatique est déjà assurée par cette société. Ce matériel sera à la disposition du Conseil Municipal, des commissions et des écoles.
- Un diagnostic EDF de tout notre réseau a été effectué :
 - certaines mesures de terre ne sont pas conformes
 - de même pour les transformateurs sur les poteaux (éclateurs).
Des travaux pour remplacer ces matériels seront à prévoir ainsi que le bouclage de la ligne.
 - quant aux deux anciens postes électriques du mas de la scie et de la tour, ils sont obsolètes et non évolutifs, de plus la porte de celui du mas de la scie n'offre pas les conditions de sécurité satisfaisantes pour les intervenants et devra être remplacée en priorité.
La commission de la régie attend les premiers chiffreages afin de définir le programme des travaux pour les années à venir.
- g) Rencontre avec le Maire de Saint Avre et ses Adjoints au sujet de la centrale d'enrobé :

La municipalité de Sainte Marie a rencontré le Maire et les Adjoints de Saint Avre. Ils se sont entendus pour évoquer ce problème au SIVOM et faire jouer la solidarité des 14 communes du canton. Un courrier commun sera adressé en vue d'une rencontre à Mr Le Préfet, les Politiques (Président du Conseil Général, Le Député), l'Unité Territoriale et les Elus.

h) Le 19 mars 2009 à 18h aura lieu au monument aux morts la cérémonie commémorant la fin des combats en Algérie au Maroc et en Tunisie.

La séance est levée à 23h15.

Fait à Sainte Marie de Cuines

Le 24 mars 2009

Ph. GIRARD - Maire